



INFORMATIONS AUX PARENTS

FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU 22 JUIN AU 3 JUILLET 2020

Référence : Protocole sanitaire Covid-19 de l'Education nationale en date du jeudi 18 juin 2020 (phase 3).

1. Préalable

- Les parents jouent un rôle essentiel et restent impliqués dans le respect des gestes barrière. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- Ecoles maternelle et élémentaire : la distanciation physique ne s'applique plus entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire....) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, elle est maintenue entre les élèves de groupes différents.
- Le port du masque est recommandé pour les parents qui amèneront et viendront chercher leurs enfants à l'école ou à la garderie.

2. Schéma de circulation

- L'accès au parking de la salle Georges Méliès reste interdit (sauf pour les services de secours et le personnel technique communal).
- Vous devez stationner sur les parkings urbains.
- Les élèves acheminés par les cars scolaires seront pris en charge à leur arrivée et à leur départ par les agents de la commune.
- Un cheminement « piétons » à sens unique est mis en place aux abords des écoles (plan ci-joint).

3. Les garderies périscolaires

- Les garderies sont exclusivement réservées aux enfants des parents qui travaillent pour la période actuelle.
- Les horaires des garderies sont modifiés comme suit :

Matin : 7h30-9h00

Après-midi : 16h15-18h00

Il est procédé au nettoyage et à la désinfection des locaux à compter de 18 heures.

- Garderie maternelle (lieu d'accueil habituel) : les parents restent au portail, un agent communal vient chercher les enfants qui seront accueillis dans la salle de motricité de l'école maternelle.
- Garderie élémentaire : **attention, le lieu d'accueil est modifié**. Les enfants seront accueillis à la salle Georges Méliès – Il est demandé aux parents de respecter les conditions d'accès.

- Les enfants de la garderie élémentaire remonteront vers les classes à 8h45 et procéderont au lavage de leurs mains.
- Vous pouvez **sous votre responsabilité** doter votre enfant de l'école élémentaire d'un petit sac nominatif comportant un ou deux petits jeux individuels ainsi qu'un paquet de mouchoirs en papier et une petite bouteille d'eau (en raison de l'interdiction de boire au robinet).

4. Accès aux écoles

- Ecole maternelle : **les parents restent au portail** et ne pénètrent en aucun cas dans les locaux de l'école maternelle, un agent communal vient prendre en charge les enfants,
- Ecole élémentaire : **les parents restent au portail** et ne rentrent ni dans la cour de l'école ni dans les classes.

5. Horaires des écoles

- Les enfants sont accueillis en classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants :

Matin : 9h-12h00	Après-midi : 14h00-16h15
-------------------------	---------------------------------

- **Il n'y pas d'école ni de cantine le mercredi.** Une garderie est toutefois prévue **le mercredi de 9h00 à 12h00, sur inscription**, à l'école maternelle comme à l'école élémentaire.
- En ce qui concerne la garde des enfants des personnels prioritaires, il convient de contacter les services de la communauté de communes ou du CIAS, pour une place en accueil de loisirs (☎ 05 55 00 76 58).

6. Restauration scolaire

- Lieu de restauration : lieu habituel, dans la salle de restauration du collège Arsène Bonneaud.
- La restauration scolaire fonctionnera en deux services pour l'ensemble des élèves présents, par groupe de classe :

- 1^{er} service :	11h45 pour les maternelles et 12 heures pour les élémentaires jusqu'à 12h30 (soit ¾ d'heure)
- 2^{ème} service :	pour les élémentaires de 13h00 à 13h45 (soit ¾ d'heure)

Entre les deux services : 12h30 à 13h00, nettoyage et désinfection de la salle (½ heure)

- Tarifs de cantine : pour la période du 14 mai au 3 juillet, les tarifs des forfaits seront maintenus et appliqués au nombre de repas effectivement pris (tarifs journaliers 4 € ou 4.30 €, tarifs forfaits 3.20 € ou 3.50 €).

7. Hygiène des locaux

- Tous les locaux utilisés (classes, parties communes, sanitaires, garderies, restauration scolaire) ainsi que les mobiliers **feront l'objet d'une désinfection complète tous les soirs.**

☆☆☆☆☆☆